

la tribune

75^e ANNÉE — No 302 — 32 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, MARDI 12 FEVRIER 1985 —

(SAMEDI 85) 40¢
L'abonnement à domicile, \$2.50 par semaine.

Les emplois dans le textile, le vêtement et la chaussure

L'hémorragie va continuer

... malgré les 254 millions \$ octroyés par l'OCRI

MONTREAL (PC) — D'autres pertes d'emplois s'ajouteront aux 17,000 enregistrées au Canada au cours des trois dernières années dans les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure, et ce, malgré les 254 millions \$ octroyés par l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI).

En conférence de presse, alors qu'il présentait le troisième rapport annuel de son organisme, le président M. Normand Moyer a prédit que l'hémorragie de l'emploi va continuer.

"On a une industrie hautement intensive en main-d'oeuvre et on ne peut continuer à employer tant de gens. J'envisage encore des réductions d'emploi", a-t-il dit.

M. Moyer ne s'attend cependant pas à ce que les mises à pied soient aussi nombreuses qu'au cours de la récession de 1982.

Cette année-là, 40,000 des 210,000 emplois des secteurs du vêtement, du textile et de la chaussure ont été perdus. De ce nombre, quelque 50 pour cent seulement ont été recouverts en 1983-84.

Pour limiter les dégâts du côté de l'emploi et rendre plus concurrentielle l'industrie canadienne du textile, du vêtement et de la chaussure, l'OCRI aide financièrement les firmes désireuses de moderniser et de restructurer leurs opérations.

Depuis sa création en octobre 1981, l'OCRI a versé 184 millions \$ à 400 firmes. Pour chaque dollar reçu de l'OCRI, l'industrie doit en déboursier quatre.

De plus, en collaboration avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale, l'OCRI a approuvé des contributions de près de 70 millions \$ pour 298 projets à des zones particulièrement dépendantes des secteurs du textile, du vêtement et de

la chaussure afin de renforcer et de diversifier leur structure économique.

Sherbrooke-Magog

A ce chapitre, c'est la région de Sherbrooke-Magog avec des subventions de 24 millions \$ et plus de 1,300 emplois créés qui a le plus bénéficié du programme jusqu'ici.

M. Moyer reconnaît que l'automatisation provoque souvent une diminution du nombre de travailleurs mais estime qu'on ne peut faire autrement en raison de la concurrence internationale.

"On va avoir moins d'emplois mais on va avoir des emplois rentables, viables", a-t-il commenté.

"Il faut que le contenu de main-d'oeuvre dans un produit fini tombe en bas de 12 à 15 pour cent de la valeur de ces produits. Aujourd'hui, dans un vêtement par exemple, cette proportion dépasse entre 25 et 30 pour cent du coût du produit."

Le haut contenu de main-d'oeuvre dans le produit canadien ne permet pas de concurrencer des entreprises qui paient leurs travailleurs de 0.45 \$ à 0.50 \$ l'heure, comme au Sri Lanka.

Le président de l'OCRI se réjouit par ailleurs du changement observé dans plusieurs entreprises en ce qui a trait à la recherche en marketing.

Des entreprises sont prêtes à faire des investissements pour suivre

l'évolution des goûts, de la mode afin d'ajuster leurs produits.

"C'est un changement de culture à l'intérieur de ces firmes qui se fiaient par le passé aux chaînes de détail pour faire le marketing".

L'OCRI finance à 50 pour cent les recherches en marketing commandées à l'extérieur de l'entreprise. Il fournit également des ressources humaines à ce niveau.

En outre, à 50,000 travailleurs mis à pied, l'OCRI a fourni 70 millions \$ pour les aider à se recycler.

Le mandat de l'OCRI commencé en octobre 81 devrait prendre fin en mars 1986.

Le conseil d'administration, présidé par Paul Desmarais de Power Corporation, discutera la semaine prochaine s'il recommande au gouvernement de reconduire, d'abandonner ou d'élargir son mandat.



Le ministre Bill McKnight

OTTAWA (PC) — Même s'il trouve que les programmes actuels d'aide à l'habitation coûtent cher, le gouvernement fédéral est réticent à les remplacer par des allocations à l'intention d'une clientèle-cible bien délimitée.

Le ministre responsable de l'habitation, M. Bill McKnight, a déclaré lundi qu'il espérait trouver des façons d'épargner des sommes substantielles en dirigeant l'aide au logement coopératif et à but non lucratif vers les personnes qui en ont le plus besoin.

S'adressant à l'Association canadienne des entrepreneurs en construction qui tenait hier son assemblée annuelle, le ministre a expliqué que les politiques actuelles d'aide au logement dit "social" représentaient certes un progrès par rapport aux normes passées. "Le problème cependant, a-t-il ajouté, c'est que ça s'est avéré être une solution extrêmement coûteuse et peut-être injuste".

Le logement à but non lucratif

Ottawa réticent à remplacer l'aide à l'habitation

et les coopératives d'habitation reçoivent présentement des fonds du gouvernement fédéral, fonds qui permettent de réduire de deux pour cent les taux hypothécaires annuels, pendant 35 ans. Les projets d'habitation qui bénéficient de ces fonds doivent réserver une certaine proportion des unités de logement aux personnes à faibles revenus.

Révision

Ottawa procède actuellement à un examen de plusieurs programmes relatifs au logement dans l'intention d'y apporter des modifications majeures, possiblement dès l'an prochain. Le ministre McKnight a avoué aux entrepreneurs en construction qu'il n'éprouvait pas grand enthousiasme devant la perspective d'introduire des allocations à l'habitation pour remplacer ou suppléer aux programmes existants.

Ce qui fait l'attrait de telles allocations, c'est qu'il est beaucoup plus simple pour le gouvernement de faire parvenir des chèques mensuels aux personnes dont les conditions d'habitation (logement locatif) laissent à désirer, a commenté M. McKnight. "Le désavantage, c'est que le coût d'une telle mesure pourrait facilement devenir incontrôlable, comme ce fut le cas avec l'assurance-chômage."

Un autobus heurte un camion-citerne en RFA



Les flammes ont ravagé l'autobus à deux étages qui transportait 42 personnes en tout. Les passagers étaient des soldats britanniques formant le Big Band de la Royal Air Force, stationnés dans le nord de la RFA.

18 soldats carbonisés

BONN (AFP) — 18 soldats membres d'une fanfare de la Royal Air Force (RAF) britannique, en plus du chauffeur ouest-allemand du véhicule, ont péri carbonisés dans la collision d'un autobus avec un camion-citerne sur l'autoroute Nuremberg-Munich (sud de l'Allemagne), au nord de cette dernière ville, a annoncé la police ouest-allemande.

Vingt trois autres soldats britanniques ont été blessés, certains grièvement.

Plus de quatre heures après l'accident qui s'est produit à 15h00 locales, près de la localité de Pfaffenhofen, à 40 km de Munich (Bavière), le tronçon de l'autoroute où a eu lieu la collision était toujours fermé à la circulation.

L'autobus à deux étages transportait 42 personnes en tout. Les passagers du véhicule ouest-allemand étaient des soldats britanniques formant le Big Band de la

Royal Air Force, stationnés dans la région de Moenchgladbach (Ruhr). Ils se rendaient à Bad Kohlgub, près de Garmisch-Partenkirchen (sud du pays), où leur fanfare devait jouer pour le 30ème anniversaire d'une école de l'OTAN, dirigée par les forces armées britanniques et spécialisée dans l'entraînement d'hiver.

Le véhicule a heurté violemment le camion-citerne qui roulait devant lui et qui, selon les premières indications de la police, perdait du car-

burant et venait de freiner brusquement.

Une mer de flammes

Après le choc, le camion-citerne chargé de 6,000 litres de kérosène a poursuivi sa route sur 500 mètres, le chauffeur voulant essayer d'éviter une extension de l'incendie. L'autoroute a cependant pris l'aspect d'une mer de flammes, a déclaré un policier.

La police ouest-allemande, de même que l'ambassade de Grande-Bretagne, n'ont pas voulu préciser l'identité des victimes.

La circulation sur l'autoroute Nuremberg-Munich a été bloquée pendant plusieurs heures.

En août 1968, 48 ressortissants britanniques avaient trouvé la mort près de la localité de Pfaffenhofen, où s'est produit l'accident de lundi. Un avion s'était écrasé sur la même autoroute alors que le pilote tentait un atterrissage de fortune par mauvais temps.

Samedi dernier, un carambolage en chaîne, provoqué par le verglas, s'était produit sur cette autoroute, faisant six morts et 56 blessés.

Une dizaine d'accidents d'autobus, qui ont fait à chaque fois une à plusieurs dizaines de morts, ont eu lieu ces 30 dernières années en RFA. Le plus grave s'était produit le 20 juin 1959, près de Lauffen, également dans le sud du pays: à un passage à niveau, un train avait emporté un autobus sur 400 mètres et causé la mort de 45 personnes.

la tribune

Toute une Équipe!



À Rock Forest
Seule Sécurité 77 pourra répondre aux appels de feu

A 3

Ressources offshore: la part du lion à Terre-Neuve

B 1

TEMPERATURE
NUAGEUX: - 13 — - 4 C.
DEMAIN: NEIGE C-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTSD-8
- BANDES DESSINÉES ...C-5
- DECESC-7
- DE TOUT DE TOUSC-6
- FINANCEB-4
- PETITES ANNONCES ...C-3
- ROMANC-7
- SPORTSD-1
- VIVRE EN '85C-1

Les pompiers de Rock Forest brûlent d'envie de commencer à travailler.



aidez de tout coeur

AUJOURD'HUI, MARDI 12 FEVRIER DE 18H00 A 20H00
OPERATION PORTE-A-PORTE • LA SOIREE DU COEUR

DES BENEVOLES SOLLICITERONT VOS DONS A SHERBROOKE, ASCOT, BROMPTONVILLE, DEAUVILLE, ROCK FOREST, FLEURIMONT, ST-ELIE, LENNOXVILLE, MAGOG ainsi que dans plusieurs autres municipalités de la région.

Le Chapitre de Sherbrooke de la Fondation du Québec des maladies du coeur vous remercie.

"OUVREZ VOTRE PORTE ET VOTRE COEUR"

Au su de la police

Pierre Cyr avoue avoir trempé dans plusieurs crimes graves

par Jacques Lemoine
SHERBROOKE — Pierre Cyr a reconnu sous la protection de la loi qu'il est impliqué, au su de la police, dans plusieurs crimes graves pour lesquels il n'était pas encore accusé hier, le 11 février 1985.

Il a fait cette admission au cours de son contre-interrogatoire par le défenseur Robert Sacchitelle au procès de son frère Mario Cyr, qui est inculpé du meurtre au second degré de l'épicier Stanley Binette le 24 mai, à Sherbrooke.

Cyr a de plus concédé qu'il avait été bien traité pendant les trois semaines qu'il a passées au poste de la SQ, où il a été détenu à sa demande, en attendant d'obtenir un cautionnement.

C'est ce qui ressort de l'audience d'hier devant un jury de sept hommes et cinq femmes au procès de Mario, qui est présidé par le juge Jean-Louis Pélouin de la Cour supérieure.

Les jurés ne seront pas rappelés ayant 14 h. aujourd'hui parce que le procureur Michel Ayotte et Me Sacchitelle doivent discuter de questions de droit.

De la drogue

Après avoir énuméré sa partici-

pation dans l'affaire de meurtre Bouchard et trois vols qualifiés, Pierre Cyr a dit qu'il avait oublié l'affaire de la drogue.

On a appris que le témoin, qui consommait depuis l'âge de 16 ans des drogues chimiques, du haschisch et de la cocaïne, a fait le trafic de ces deux dernières pendant un an.

A une certaine époque, il prenait chaque jour entre un quart et un gramme de coke, une quantité qui vaut 140 \$ le gramme.

Pierre s'approvisionnait à Sherbrooke sur la rue Wellington, à Austin d'un dénommé Dany, à Montréal de "bibli" ou de "boubou" ainsi que d'inconnus à Victoriaville et à Laval.

Il effectuait des transactions qui atteignaient jusqu'à 3.000 \$ l'unité.

D'autres crimes

Le témoignage de Pierre a permis d'apprendre qu'il était impliqué avec un autre individu dans le meurtre de M. Bouchard, qui a été abattu par ce dernier, après avoir été forcé à la pointe du couteau de divulguer où il cachait son argent.

Il a précisé qu'il se trouvait dans la voiture lorsqu'il a entendu "un boum" à l'extérieur.

Pierre a trempé avec un individu dans une tentative de vol à main

armée et d'un hold-up à l'égard de l'établissement Purina Chow.

Selon lui, il attendait encore dans l'auto à ces deux occasions-là.

Pierre a reconnu qu'il était cependant entré avec un fusil tronçonné et une cagoule dans un appartement de la rue Desormeaux dans le but de commettre un vol mais qu'il a déguerpi lorsqu'une femme s'était mise à crier.

Il a volé aussi cinq ou six magnétoscopes et est impliqué dans un vol de coffre-fort.

Pierre a reconnu qu'en date d'hier il n'était pas encore accusé d'aucun de ces crimes.

Il a protesté de son innocence à des chefs de meurtre au second degré, utilisation d'arme et port de

cagoule en marge de l'affaire Binette et il ne sait pas quand son procès aura lieu.

Pierre a nié qu'il existerait une entente à l'effet que ce procès n'aura jamais lieu.

Il a soutenu que la police ne lui avait jamais dit ce qu'il lui arriverait au sujet de l'affaire Binette pour laquelle il pense bien aller en prison.

Pierre avait incriminé vendredi son frère Mario au sujet de la mort de M. Binette.

Me Sacchitelle lui a demandé si le policier Robert Lauzon ne lui avait pas suggéré pendant une suspension d'audience de réclamer la protection de la loi à l'occasion de son témoignage.

Le témoin a affirmé qu'il avait pris cette décision lui-même et que l'agent lui avait seulement parlé de la charte canadienne des droits et libertés.

Toujours pendant son contre-interrogatoire, Pierre Cyr a avoué que la police l'avait bien traité pendant les trois semaines qu'il a été détenu au poste avant d'obtenir un cautionnement.

"Je ne faisais rien de mal", a-t-il dit.

Pierre a indiqué que la police lui avait permis de recevoir sa famille ainsi que de rencontrer sa famille et des amis au mess des officiers, où ils ont pu visionner le film Porky, boire de la bière et manger.



Pierre Cyr

Confronté avec sa déposition devant le coroner

SHERBROOKE — Le défenseur Robert Sacchitelle a confronté Pierre Cyr avec sa déposition devant le coroner au cours de laquelle il affirme qu'il ne savait absolument rien en marge du décès de l'épicier Stanley Binette si ce n'est ce qu'il a appris cela par les journaux.

Il affirmait alors qu'il ignorait de quoi le procureur lui parlait.

Pierre déclarait qu'il n'était pas au courant que son frère Mario avait utilisé un fusil de calibre .410.

C'est avec ce passage que Me

Sacchitelle a mis fin à son contre-interrogatoire de Pierre au procès de son frère Mario, qui est inculpé du meurtre au second degré de M. Binette le 24 mai.

Ré-interrogé par le procureur

Michel Ayotte, il a expliqué qu'il était nerveux, n'avait presque pas eu le temps de voir son avocat et ne sait pas ce qui se passait.

Pierre a précisé qu'il avait décidé de parler après cela parce qu'il est tanné de vivre comme ça.

Des versions

Faisant référence au fusil tronçonné de calibre .410 produit comme pièce à conviction, la défense a fait dire à Pierre qu'il a déclaré à la police qu'il n'a jamais vu cette arme, au coroner qu'il ne l'avait jamais vue en possession de son frère Mario et à l'enquête préliminaire

qu'il ne l'avait prise qu'une seule fois dans ses mains.

Il a nié catégoriquement hier que cette arme lui ait été donnée par un autre de ses frères.

Pierre a admis avoir déjà, à l'âge de 16 ans, tronçonné un fusil de calibre .12 sous prétexte que c'était meilleur pour la chasse aux perdris et aux lièvres.

Cette arme prohibée a été saisie et il s'en était tiré avec une probabilité d'un an.

Il a déjà coupé un autre fusil de calibre .12 avec lequel il a fait une tentative de hold up.

Pierre a en fin eu la possession d'une carabine .22.



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Les pompiers de Sherbrooke ont été dépêchés, hier après midi, à la S.W. Hooper, au 731 ouest de la rue Galt, pour un feu dans un container à rebuts.

FAITS DIVERS

Dérpagement dans un virage

SHERBROOKE — Passager dans une automobile, un bambin de 4 ans a subi des blessures, hier en fin d'avant-midi, dans un accident de la circulation survenu au sortir du boul. Marie-Léonie, sur la rue Galt ouest.

Sébastien Hade, 4 ans, de Sher-

brooke a été traité au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

Selon les informations obtenues, un conducteur aurait dérapé au sortir du boul. Marie-Léonie pour venir heurter un véhicule roulant en sens inverse sur la rue Galt ouest.

L'accident s'est produit vers 11h45.

Quatre sorties des pompiers

SHERBROOKE — Les pompiers de Sherbrooke ont effectué quatre sorties de jour, hier, dont deux pour des problèmes électriques, une troisième pour un feu de rebuts et une quatrième pour un feu de voiture.

D'abord, à 08h51, une défectuosité dans le panneau électrique d'un immeuble à logements, au 937 de la rue Worthington, a fait que la caserne 1 s'est vidée d'un trait.

Les pompiers ont corrigé la situation en utilisant le contenu d'un extincteur au CO2 puis ils ont procédé à la ventilation du sous-sol de l'immeuble. Les dommages pourraient se chiffrer à 500 \$.

A 14h24, les pompiers du poste 1 ont été dépêchés à la S.W. Hooper, au 731 ouest de la rue Galt, pour un feu dans un container à rebuts. La boîte métallique était située à

l'extérieur des locaux de l'entreprise.

Les pompiers n'ont mis que quelques minutes à contrôler les flammes. Le feu a été circonscrit à son origine. Les dommages au container seraient évalués à quelque 600 \$.

Puis les hommes du poste 4 ont dû se rendre au 222 nord de la 7e avenue, un peu après 15 heures, à cause de fils électriques craquant des étincelles.

Une citoyenne inquiète de la situation a alerté les sapeurs en soulignant que les gens d'Hydro-Sherbrooke venaient de quitter les lieux où ils avaient passé une partie de la journée à réparer un trouble.

Ils ont été invités à y retourner. Enfin, vers 16h30, le feu d'une voiture a nécessité l'intervention des pompiers sur la rue Laurier.

Il rafle la souffleuse et la tondeuse

SHERBROOKE — Doit-on s'attendre à une fin d'hiver longue ou à un printemps hâtif?

Ce pronostic ambivalent se pose depuis qu'un cambrioleur n'a pu faire son choix entre un souffleur à neige et une tondeuse à gazon lors d'un vol dans une remise de jardin.

Place Genest, au cours de la fin de semaine.

Ne pouvant fixer son choix sur l'issue de l'hiver ou l'arrivée du printemps, il a rafilé les deux articles, fort précieux et utiles pour tout propriétaire.

Le montant du vol dépasse les 1 000 \$.

Pour deux vols à l'étalage

SHERBROOKE — Un adolescent a été appréhendé au Carrefour de l'Estrie, hier, pour avoir commis deux vols à l'étalage dans autant de commerces.

Il avait piqué des cassettes au magasin de disques A et A pour un

montant d'une quinzaine de dollars et une petite radio style walkman d'une valeur d'une soixantaine de dollars chez Sears.

Maintenant il devra faire face à l'autre musique.

carnet

King wellington
REDIGÉE COLLABORATION



Si Mes Jean-Pierre Rancourt et Marc Vaillancourt connaissent autant de succès au hockey ce serait à cause du relou. Ce mot désigne un casque constitué d'une tête de renard et d'une peau de loup. Me Vaillancourt distrait le gardien de l'équipe adverse avec son casque pendant que Me Rancourt glisse la rondelle derrière lui. Ça marche à tout coup.

Tant pour la protection des locaux que pour la survie de ses compagnons, on raconte que Michel L'Italien aurait besoin d'une salle blindée pour pratiquer le billard. On ignore si le problème se situe dans la force du bras, dans l'équilibre général mais une chose est certaine, les boules ont plutôt l'allure de boulets, et les queues de billard, de baionnettes.

Avec moins d'une centaine de kilomètres au compteur, on peut

Les pompiers de Rock Forest, "sapeur" de rien.

dire que Ronald Lafrance a réellement fait l'essai complet de sa nouvelle voiture. Il a également pu s'assurer que le cric fonctionnait bien étant donné qu'il a eu à changer un pneu crevé.

De loin Roger Surprenant est le plus prévoyant de tous les détectives que l'on connaisse. Même si le moteur du véhicule qu'il doit utiliser a été branché toute la nuit, il se fera accompagner d'un homme qui a des câbles d'appoint, seulement par précaution supplémentaire.

Quand, en tentant de deviner l'âge d'une personne, Nicole Poulin met 10, 15 ou 20 ans de plus sur l'âge réel, elle tente de se faire pardonner en offrant des morceaux de tarte au sucre faite à la maison. Depuis que c'est connu, plusieurs tentent de se vieillir artificiellement pour contenter leurs papilles gustatives.

Les confrères de travail de Doug Jones s'inquiètent de voir ce dernier consacrer la majeure partie de son temps à jouer de la calculatrice. Il tenterait de savoir où se situent les économies pour la ville Rock Forest depuis qu'il en coûte 10.000 \$ pour deux interventions des pompiers de la Ville de Sherbrooke...

Les bénévoles de la Fondation du Québec des maladies du coeur, chapitre de Sherbrooke, visiteront les foyers de la région entre 18 et 20 heures, ce soir, pour solliciter l'appui de la population dans le cadre de la campagne annuelle de levée de fonds.

L'ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT 63

9.30: \$

10.30: \$

11.30: \$

15.30: \$

PRENEZ EN NOTE TOUS LES MONTANTS DU LUNDI AU VENDREDI!

Isoler bien votre maison maintenant et économisez avec

RED TOP

L'ISOLANT EN FIBRES MINÉRALES À SOUFFLER

La fibre minérale n'exige pas d'additif chimique pour résister au feu, à l'humidité, à la vermine et à la pourriture. Téléphonnez-nous pour obtenir une inspection gratuite de votre maison et une estimation pour mettre une couverture RED TOP dans vos combles.

Clément Fortier & Associés Inc. 563-8333

La Quotidienne 777-7297

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI REPORTAGE CONCOURS

PUBLI PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

BINGO 1775 Rapido
 la tribune Toute une Equipe!

UN SEUL MARATHON MONTANT A GAGNER 1,775\$

MARATHON - CARTE BLEUE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
SAMEDI, le 9 février 1985: N-31, O-75

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
LUNDI, le 11 février 1985: G-56, N-39

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 12 février 1985: I-22, B-14

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

la tribune Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
 Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBE
 Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNE
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
 Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Fin de l'entente avec Sherbrooke

Seule Sécurité 77 répondra aux appels à Rock Forest



Gaétan Lavallée

ROCK FOREST — A compter de 16h00 cet après-midi, les pompiers de la Ville de Sherbrooke n'auront plus à intervenir sur le territoire forestier, les autorités municipales de Rock Forest ayant décidé de mettre fin à la dernière entente entre les deux parties.

Ce qui veut donc dire que dès cet après-midi, les appels qui pourraient être acheminés de Rock Forest vers les casernes sherbrookoises seront tout simplement relayés à la firme Sécurité 77 qui, elle, verra à intervenir.

La dernière entente conclue entre Sherbrooke et Rock Forest prolongeait jusqu'au 7 mars l'entente de 1979, mais avec ceci de particulier que les sorties rendues nécessaires par les pompiers de Sherbrooke vers Rock Forest coûtaient 5.000 \$ à la municipalité dirigée par le maire Gaétan Lavallée.

En cinq jours seulement, deux incendies mineurs ont "nécessité" autant d'interventions des pompiers de Sherbrooke à Rock Forest; la facture totale: 10.000 \$. Rejoint hier en fin de journée, le

maire Gaétan Lavallée a indiqué que le fait de mettre fin à l'entente n'était pas relié à la question financière.

"Ca ne sert à rien de se le cacher, Sécurité 77 n'était pas tout à fait prête la semaine dernière et c'est pourquoi nous avons conclu cette entente avec la Ville de Sherbrooke. Dans notre esprit, il a toujours été question de bien protéger nos citoyens et c'est ce que nous avons fait en prolongeant l'entente avec Sherbrooke", d'indiquer au cours d'une conversation téléphonique le maire de Rock Forest.

"Mais maintenant, nous avons acquis la certitude que l'entreprise privée est prête à assumer pleinement son rôle et que la population de Rock Forest sera très bien protégée. C'est pourquoi nous met-

tons fin à l'entente. Et l'aspect financier n'a rien à voir avec notre décision", d'ajouter le maire de Rock Forest.

Plus d'entente

Après St-Elie d'Orford qui décidait la semaine dernière de confier la prévention des incendies uniquement à la firme Sécurité 77, invitait par le fait même la Ville de Sherbrooke à ne plus se présenter sur son territoire à moins que ne l'exige la situation, c'est maintenant au tour de la ville de Rock Forest d'adopter pareille attitude.

L'entente entre Rock Forest et Sherbrooke n'aura donc été en vigueur que durant une semaine. Le prolongement de l'entente datant de 1979 entre les deux villes vient donc d'être relégué aux oubliettes, mais il reste encore l'entente d'entraide à négocier entre les deux parties.

A ce chapitre, des rencontres devraient être tenues prochainement entre les représentants de Rock Forest et de Sherbrooke.

Sherbrooke entérine l'entente Ascot paiera 20 \$ per capita par année pour le service d'incendie

SHERBROOKE (FG) — Les pompiers de Sherbrooke continueront de desservir le territoire de la municipalité d'Ascot, en vertu d'une nouvelle entente entérinée hier soir par le conseil municipal de Sherbrooke.

Selon la convention, qui s'inspire de l'entente intervenue antérieurement avec Fleurimont, les contribuables d'Ascot paieront un montant de 20 \$ per capita, par année, en faisant la moyenne des cinq années de l'entente qui prendra fin le 31 décembre 1989.

Ainsi, pour chacune des années, les montants que la municipalité d'Ascot devra déboursier ont été établis de la façon suivante: 107.845 \$ pour 1985, 123.825 pour 1986, 130.000 \$ pour 1987, 136.175 \$ pour 1988 et 142.350 \$ pour 1989. Le texte du protocole prévoit que ces prix demeureront fixes pour une période de trois ans, mais une réouverture de l'entente est prévue dans le cas où l'augmentation du coût de la vie serait supérieure à 10 pour cent. Quant au territoire à couvrir, il s'agit du même que les pompiers de Sherbrooke ont toujours couvert, soit les parties urbanisées de la municipalité.

Il est en outre prévu que l'entente se renouvellera automatique-

ment pour une autre période de cinq ans, sauf si un avis écrit contraire est expédié à la Ville de Sherbrooke (ou l'inverse) et ce, six mois avant son expiration. La municipalité d'Ascot pourra également mettre fin à la convention à chaque date anniversaire de la signature, en faisant parvenir un avis au moins 90 jours à l'avance.

Parmi les articles contenus dans le texte de l'entente intermunicipale, on note que les pompiers sherbrookoises répondront également aux appels d'accident et de noyade. Aussi, la division de la prévention pourra apporter son aide technique à l'inspecteur en prévention d'Ascot. On souligne de plus que lors de l'embauche de pompiers, les candidats provenant d'Ascot et de Sherbrooke seront traités sur un même pied.

L'adoption du règlement 3014 sur la convention entre Sherbrooke et Ascot n'a donné lieu à aucun commentaire, hier, à l'Hôtel de ville de Sherbrooke. Le conseiller Jean-Yves Laflamme, responsable de ce dossier, interrogé plus tôt au cours de la journée, a reconnu que le sujet n'avait pas fait de bruit mais s'était réglé de façon satisfaisante pour les deux parties, en quelques rencontres seulement. "Je suis très heureux de cette entente intermunicipale".

Sherbrooke ne peut plus intervenir

SHERBROOKE (FG) — "Il n'est pas question de semer la panique ou de faire des menaces. Mais il faut bien que les gens de Rock Forest et de St-Elie d'Orford comprennent que comme il n'y a plus d'entente, les pompiers de Sherbrooke ne sont plus autorisés à répondre à leur appel advenant un incendie dans leur municipalité."

Le maire Jean Paul Pelletier a tenu à faire une déclaration, hier soir, lors de l'assemblée du conseil de ville de Sherbrooke, en rapport avec la situation qui prévaut sur la question des incendies.

"Comme c'est déjà le cas avec le village de St-Elie d'Orford depuis la semaine dernière, et comme ce le sera demain (aujourd'hui), à 16 heures, avec Rock Forest, il n'y a plus d'entente qui tienne. Or, en cas de conflagration, ou si la firme pri-

vé est débordée, les pompiers de la Ville de Sherbrooke ne peuvent intervenir à Rock Forest et à St-Elie d'Orford que suivant l'application de la Loi sur l'entraide municipale lors d'incendies. Cette loi prévoit que le maire, ou le maire suppléant, ou deux conseillers de la municipalité doivent appeler le maire de Sherbrooke, ou le maire suppléant, pour obtenir l'aide de nos pompiers. Et nous ne sommes pas obligés d'accepter... Bien sûr,

il n'est pas question de laisser brûler personne, mais si, à titre d'exemple, il y a déjà un feu important à Sherbrooke même, alors il faudra vérifier pour voir les possibilités d'y aller. Le mécanisme, avec la loi, est très lourd. Il faut prévoir les modalités d'intervention et ainsi de suite. Tout cela risque de retarder une intervention de nos pompiers. Et, comme on le sait, les premières minutes sont extrêmement importantes lors d'un feu... Si nos pompiers, à cause de cela, n'interviennent que pour sauver le solage d'une maison, alors ce n'est intéressant pour personne", a déclaré le maire Pelletier.

Il a dit ne pas comprendre la raison pour laquelle Rock Forest a mis fin à l'entente sur le prolongement du service par les pompiers de Sherbrooke, alors que les discussions sur un protocole formel d'entraide ne sont pas terminées.

"Peut-être leur conseil de ville a-t-il voulu sauver 5.000 \$, mais il faut que les gens de Rock Forest comprennent bien la situation à l'heure actuelle... S'ils ne sont pas satisfaits de cette situation, ils n'ont qu'à faire les pressions nécessaires. Sinon, cela les regarde. Mais nous, en ce qui nous concerne, les gens de Rock Forest et de St-Elie doivent bien prendre note du numéro de téléphone de leur nouveau service d'incendie. Car s'ils appellent à nos casernes, nos pompiers ne s'y rendront pas", devait-il conclure.

Le conseiller Bernard Tanguay a pris la parole pour faire remarquer qu'en raison des problèmes potentiels que constitue la présente situation, "il vaudrait beaucoup mieux pour tout le monde qu'une bonne entente en bonne et due forme soit signée pour prévoir les cas d'entraide".

Dans les coulisses... de l'hôtel de ville

Traitement limité aux artères d'importance

SHERBROOKE — Les autorités municipales de Sherbrooke ont approuvé hier soir, lors de leur séance du conseil, la proposition de la division du génie routier, à l'effet que le traitement de surface en 1985 soit limité aux artères et collectrices d'importance dont la structure est de bonne qualité. Ainsi, une enveloppe budgétaire de 449.975 \$ a été retenue pour refaire les sections de rues suivantes: sur King ouest, entre Léger et Lowney (voies sud), entre

Jacques-Cartier et Ontario et entre Queen et Belvédère; sur Jacques-Cartier, de King ouest à Wiggett; sur Belvédère, de King à Galt; sur King est, de St-Jean Baptiste à la 7e Avenue et sur Bowen sud, de King est à Conseil.

Par traitement de surface, on entend une intervention somme toute fort importante, qui consiste en trois opérations: plannage, scarification et pose d'une couche d'usure.

Portland-Des Erables: zonage amendé

Avec une requête favorable de la part des citoyens concernés, le conseil a accepté de procéder à un amendement au zonage à l'intersection du boulevard Portland et de la rue Des Erables, de façon à y permettre la construction d'un dépanneur/libre-service et l'accès des véhicules sur Portland. Un plan des accès véhiculaires a

été produit, démontrant que l'opération de ce commerce de voisinage ne nuira pas à la sécurité et à l'écoulement régulier de la circulation sur le boulevard Portland. La séance de consultation en vue de la modification au zonage sera tenue le 4 mars, à 18 h 30, à l'Hôtel de ville.

Rue Couture: la fermeture... pas pour demain

Même si le règlement autorisant la fermeture de la rue Couture, sur une distance de 117 mètres au nord de la rue King, a été adoptée hier soir, ce n'est pas demain que l'on interdira le passage des véhicules. C'est ce qu'a fait savoir le directeur général Roch Létourneau, en réponse aux questions soulevées par le conseiller

Léonard T. Laflamme, en rapport avec ce projet qui s'insère à l'intérieur du plan d'aménagement du plateau Marquette. M. Létourneau a signalé qu'il faudra d'abord que la Ville en vienne à une entente avec le gouvernement fédéral. Sinon, une autre formule sera arrêtée.

Les frontières des districts électoraux

Comme le veut la loi sur les élections municipales, un règlement fixant les frontières des districts électoraux doit être adopté par le conseil, dans l'année qui précède un scrutin (celui de Sherbrooke aura lieu en 1986). Cependant, dans le cas de Sherbrooke, même si le nombre d'électeurs a augmenté de 938 entre 1981 et 1985, passant de 53.855 à 54.793, les limites des 12 districts électoraux ne seront pas modifiées. Cette très faible augmentation ne re-

présente que 1,74 pour cent de l'ensemble des électeurs. Dans le document présenté au conseil, l'agent de recherches, Serge Turgeon, fait ressortir que la plus forte augmentation d'électeurs vient des quatre districts du quartier Est.

On note que le district contenant le plus d'électeurs est le 10, avec 5.025 personnes. A l'inverse, c'est dans le district 3 que l'on retrouve le moins d'électeurs, avec 3.970 personnes.

Services juridiques: nouvelle structure

La nouvelle structure organisationnelle du service du Contentieux, qui portera dorénavant le nom de Services juridiques de la Ville de Sherbrooke, a officiellement été acceptée. Celle-ci prévoit que dans l'avenir, le direc-

teur de ce service, qui est actuellement Me Pierre Huard, aura également juridiction sur celui du greffe. La fusion est prévue au moment où le poste de greffier, occupé présentement par M. Robert Bélisle, deviendra vacant.

Les vendeurs itinérants pourront être arrêtés

Les policiers pourront dorénavant intervenir pour appréhender les vendeurs itinérants qui, non satisfaits de faire du porte-à-porte, se pointent devant des établissements, comme les caisses populaires, pour y harceler les clients. Le conseiller Antonio Pinard a dit avoir reçu quelques

plaintes à cet effet de citoyens de son district. Le directeur des Services juridiques, Me Pierre Huard, a expliqué que cette situation fait suite à une interprétation du règlement 2900. Mais il a fourni un avis la semaine dernière, faisant savoir que les policiers pourront dorénavant intervenir.



La journée d'hier était idéale pour la promenade... (Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Bond de 13°C en 3 heures

SHERBROOKE — De loin la journée d'hier était la plus belle du présent hiver: vents inexistant ou presque, température printanière, de la neige à souhait et du soleil partout!

Et la température, pour sa part, était de la fête en enregistrant des bonds prodigieux.

Alors qu'elle était de moins 20,0 degrés à 08h00, moins 15 à 09h00, moins 12 à 10h00 et moins 7 à 11h00, soit une hausse de 13 degrés en trois heures, qui dit mieux?

Mais comme l'a expliqué M. Paul-André Renaud, du bureau d'Environnement Canada, ce n'est

pas tant le soleil qui a réchauffé le temps puisque la neige le réfléchit à 90 pour cent mais plutôt le rôle de brassage qu'il a provoqué au sein de la masse d'air.

Mais quand il fait beau, les causes on s'en moque bien un peu, c'est plutôt le résultat qui compte.

La température a donc atteint, hier, un maximum de moins 2,0 degrés Celsius. C'est loin et du record de jour car on a déjà enregistré 13 degrés le 11 février 1981 et du record absolu car il est de 17,1 degrés et appartient toujours au 22 février 1981. Record ou pas, ça se prend bien.

Projet de fusion police-pompiers Pas question de faire appel à Richard Parenteau

— Pelletier

SHERBROOKE (FG) — Le maire Jean Paul Pelletier n'a pu s'empêcher d'éclater de rire, hier, quand il a été amené à agir comme directeur des services de police et d'incendies de la Ville de Sherbrooke.

"Il n'en est pas question. Cela ne figure absolument pas dans nos prévisions, même s'il y a rumeur d'un projet de fusion de la direction des services de police et d'incendies", a lancé le maire Pelletier.

"Quant j'ai lu cette nouvelle dans le journal ce matin (hier), les deux bras m'ont tombé... La surprise était totale. Mais c'est faux. Il n'est aucunement question de faire appel aux services de M. Parenteau", a rajouté le maire.

Celui-ci n'a pas caché connaître assez bien l'actuel directeur de police de Rock Forest, du moins pour avoir travaillé avec dans différents dossiers de réorganisation policière. M. Pelletier a même dit qu'il l'avait rencontré la semaine dernière. "Mais jamais, au cours de notre entretien de la semaine dernière, il n'a été question de lui proposer la direction des services de police et d'incendies", a vivement soutenu le maire de Sherbrooke.

Entraide: Gingras et Pelletier doivent se rencontrer bientôt

ST-ELIE D'ORFORD (MM) — Les maires de St-Elie et de Sherbrooke doivent se rencontrer prochainement pour discuter de la procédure à suivre dans l'éventualité où les pompiers de la Ville de Sherbrooke auraient à intervenir à St-Elie.

Selon le maire de St-Elie d'Orford, M. Richard Gingras, les discussions auront pour but de conclure une entente d'entraide pour parer à toute conséquence néfaste causée par une conflagration majeure.

Déjà, la municipalité de St-Elie a conclu des ententes d'entraide avec la ville de Magog et la municipalité de St-Denis de Brompton. Des discussions sont présentement menées avec les autorités de la municipalité de Deauville afin de signer pareille entente.

Dans le cas de Sherbrooke, cette entente n'a pas encore été paraphée.

"Cette entente devrait être signée bientôt. Nous devons nous rencontrer prochainement pour discuter des modalités de cette entente", de commenter le maire Gingras.

De l'avis de M. Gingras, ce pacte pourrait fort bien stipuler que les deux maires, ou possiblement leurs représentants, doivent entrer en contact avant que les camions à incendie ne puissent quitter les casernes.

"De façon générale, si St-Elie devait avoir besoin de l'intervention des pompiers de Sherbrooke pour combattre un incendie majeur, je devrais rejoindre M. Pelletier et après entente, le maire de Sherbrooke pourrait demander aux pompiers de Sherbrooke de venir nous aider, d'expliquer M. Gingras. Et si les pompiers de Sherbrooke devaient intervenir à St-Elie, une facture nous sera envoyée et nous devrons la payer."



Richard Gingras

Dans l'immédiat

Pour ce qui est de l'immédiat, il semble bien que les pompiers de la Ville de Sherbrooke n'interviendront pas sur le territoire de St-Elie et ce, même si un appel est logé par un contribuable dans une caserne sherbrookoise.

Le maire Gingras a indiqué hier qu'il ne croyait pas que les pompiers de Sherbrooke interviendraient dans sa municipalité dans un tel cas.

"Je ne crois pas que les pompiers de Sherbrooke viendraient", a-t-il fait remarquer.

Avec le Reér Obligations d'épargne, faites d'une pierre deux coups

Avez-vous des obligations d'épargne du Québec ou du Canada? Déposez-les dans un Reér Obligations d'épargne et vous ferez d'une pierre deux coups.

Les obligations du Québec continuent à vous rapporter 11 3/4 %, celles du Canada, 11 1/4 % et en plus, vous réalisez des économies d'impôt appréciables.

11 3/4

Taux d'intérêt que rapportent actuellement les obligations d'épargne du Québec en circulation.

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Roy
Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
1600, boul. Saint-Martin est
Longueuil (514) 679-2810
1-800-361-5058
370, chemin Chambly
Montréal (514) 286-3225
1-800-361-2680
Complexe Desjardins
Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy
Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
1640, rue King ouest
Nos heures d'ouverture
de 9h à 20h
21, 22, 25, 26, 27, 28 février
et 1er mars
samedi, de 10h à 15h
23 février

desjardins

Déblaiement d'une section de trottoir: Pinard fait des jaloux

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller Antonio Pinard a fait l'envie de ses collègues, hier, pour avoir obtenu le déblaiement d'un trottoir sur la rue Galt, entre les rues Haig et Kitchener, d'ici la fin de l'hiver.

Evidemment, la section n'est pas longue. Elle fait à peine 240 pieds, mais cette autorisa-



Antonio Pinard

tion a toute sa signification quand on sait que cela ne rencontre pas les critères de la politique actuelle sur le déblaiement des trottoirs.

A quelques reprises, d'autres conseillers sont intervenus pour obtenir eux aussi le déblaiement d'un bout de trottoir dans leur district, mais sans succès.

Le conseiller Antonio Pi-

nard, qui représente l'endroit en question, a formulé cette suggestion, pour pallier à un problème de circulation provoqué par l'arrivée d'un bar, à la hauteur du 1175 rue Galt ouest. Dans un court mais saisissant plaidoyer, le doyen du conseil a repoussé les suggestions mises de l'avant par des fonctionnaires du génie routier, pour contourner le problème de circulation, comme par exemple en interdisant le stationnement du côté nord de cette artère. "Si on interdit le stationnement, cela pénalisera les gens. La meilleure solution, c'est de déblayer le trottoir d'ici à la fin de l'hiver, quitte à étudier le problème au cours de l'été et à revenir avec d'autres suggestions... Vous savez, Monsieur le maire, cela ne dérange pas à la politique sur le déblaiement des trottoirs, car il s'agit ici d'un cas qu'on pourrait qualifier de force majeure. L'endroit est très achalandé et cela est dangereux pour les piétons", a-t-il dit.

Le conseiller Pinard a obtenu gain de cause, mais il en a été quitte pour subir les réflexions de collègues jaloux de son succès. "Il vient de nous en passer une vite... Mais moi, je vais me reprendre avec le trottoir de la 11e Avenue", a lancé Roméo Quintal, cependant que Robert Dandurand a échappé: "Il l'a bien travaillé son affaire!" Et même le maire Pelletier a réagi en soulignant que c'était la première fois qu'il assistait à une "telle stratégie".

Sauf pour la lisière déjà réservée au boulevard

Françoise Dunn approuve la préservation du bois Beckett

par François Gougeon
SHERBROOKE — Sauf pour la lisière de 150 pieds déjà réservée pour le prolongement futur du boulevard Jacques-Cartier, la conseillère Françoise Dunn a affirmé hier qu'elle est d'accord depuis longtemps avec le projet de préservation du bois Beckett.

"Je suis venue à cette idée et les gens du Regroupement pour la sauvegarde du bois Beckett le savent depuis longtemps. Je désire qu'on protège tout le bois, sauf ce qui est déjà retenu pour le prolongement du boulevard Jacques-Cartier", a-t-elle exprimé, alors que le Regroupement continue de s'objecter à la réalisation du projet routier.

De retour de vacances, Mme Dunn, qui venait de prendre connaissance de l'article de samedi, dans La Tribune, faisant état de l'étude du ministère de l'Environnement, au sujet du bois Beckett, a noté que l'idée n'était cependant pas partagée par l'ensemble des membres du conseil. Certains élus seraient favorables à ce que des secteurs du bois, notamment ceux à l'est de la rue Duvernay, servent pour la construction domiciliaire. "Moi, sauf pour le tracé du boulevard Jacques-Cartier, je veux que le reste des quelque 170 acres soit zoné parc. Il s'agit du seul parc à l'état naturel que l'on retrouve à Sherbrooke.

Mais je dois vendre l'idée à mes collègues du conseil", a dit la représentante du district 10. "Pour ma part, il est entendu que la vocation du futur parc devra respecter son caractère naturel qu'on lui connaît actuellement", a-t-elle poursuivi.

La conseillère Françoise Dunn a d'autre part soutenu que les gens n'ont pas à s'inquiéter

Dans l'étude du ministère de l'Environnement, les auteurs suggèrent à la Ville de se servir de différentes lois pour acquérir l'enclave qui donne sur la rue Beckett et qui appartient à des intérêts privés. Un projet de développement est d'ailleurs en cours à cet endroit que le document qualifie de zone la plus fragile du bois Beckett. "Je comprends qu'il existe des lois

pour nous permettre d'intervenir, mais ce propriétaire a des droits.

Nous ne sommes pas en pays de dictature. Et puis si on pense à un échange de terrains, compte tenu de la valeur de la propriété privée, cela peut en coûter très cher à la Ville. Je trouve cette situation très délicate et il faudra regarder cela avec beaucoup de prudence."



Françoise Dunn

face au projet de prolongement du boulevard Jacques-Cartier, jusqu'à la voie de contournement nord. "La priorité va d'abord à la reconstruction du boulevard St-François et il peut s'écouler encore un autre 10 ans avant que le projet de Jacques-Cartier ne se réalise."

Jean-Luc Pouliot avait emprunté la .303 "pour sa protection"

MONTREAL (PC) — C'était "pour assurer sa protection" que Jean-Luc Pouliot 50 ans, avait emprunté la carabine .303, de son ami Guy Hudon, de Waterville, à environ six milles de Compton Station, lieu de résidence de la famille Pouliot. C'est du moins le prétexte qu'il avait invoqué à M. Guy Hudon pour cet emprunt.

Il s'agit de l'arme qui devait servir au meurtre de Gaston Scalabrini, Renaud Paquette, Jean-Pierre Truchon et France Michaud, ce 26 juin 84 dans le canton de Hatley, dans l'Estrie.

Guy Hudon, âgé de 49 ans, était l'un des deux derniers témoins — avec l'agent Gilles Poisson, de la SQ — du ministère public à être en-

tendus au procès de Jean-Luc Pouliot. Ce dernier doit répondre à 19 chefs d'accusation dont: enlèvement, voies de fait graves, séquestration, et complicité après le meurtre.

Le père Pouliot ivre

Le témoin a raconté que le père de la famille Pouliot lui avait demandé de prêter sa carabine avec des cartouches. Deux heures après le meurtre du quatuor, l'homme lui demandait de venir reprendre son arme.

Arrivé au domicile de Pouliot, il découvre le père Pouliot ivre. C'est aussi à son retour chez lui qu'il

constate, l'absence de quatre cartouches, mais aussi que son arme porte des traces de suie, traces qu'il nettoiera par la suite.

Intrigué cependant, il appelle Jean-Luc Pouliot pour connaître l'absence des dites cartouches. "Nous avons chassé des siffleurs", lui répond Pouliot.

Ce n'est que vers 16 heures qu'il apprend le quadruple meurtre dans la région et fait le lien. Par la suite il communique avec son avocat. Il devait cependant être accusé de complicité après le meurtre; finalement l'accusation avait été abandonnée.

Signature d'une nouvelle convention collective à l'Auberge des Gouverneurs

SHERBROOKE (GF) — Dans la journée de jeudi, l'employeur et les représentants des employés de l'Auberge des Gouverneurs, de Sherbrooke, ont apposé leur signature au bas de la nouvelle convention collective.

"Nous sommes assurés d'une paix sociale pour les trois prochaines années", de déclarer le président de l'hôtel, M. Demyaya, en annonçant la conclusion de cette convention rétroactive au 1er mai '84 et valable jusqu'au 30 avril '87.

Selon M. Demyaya, les négociations se sont déroulées rapidement avec les employés regroupés au sein de l'Union des employés de la restauration des Métallus unis d'Amérique (FTQ) si on tient compte que seulement six séances ont été nécessaires avant d'en arriver à l'entente.

"Au tout début, les demandes syndicales étaient irréalistes mais ça fait partie du jeu. Les employés ont rapidement compris la situation de l'hôtellerie, à Sherbrooke, et

nous nous sommes entendus à la satisfaction des deux parties. Nous avons eu des échanges amicaux. Le climat est très bon", déclare M. Demyaya.

En vertu de cette nouvelle convention, les employés de l'Auberge recevront des augmentations de salaire de 4 pour cent au cours de la première année, de six pour cent au cours de la seconde année et de cinq pour cent au cours de la dernière année de la convention.

Du côté normatif, M. Demyaya déclare que l'on retrouve peu de changement puisque le gros du travail a été de préciser et de mieux écrire les avantages acquis par les employés à ce chapitre.

Quant à la situation de l'hôtellerie, M. Demyaya la qualifie de "bonne" mais de "saturée". Il y a, dit-il, beaucoup de gros hôtels à Sherbrooke et la concurrence est vive. S'il y a de nouveaux hôtels qui s'établissent, ce sera catastrophique pour certain."

Hôtel **Le Président**

Salle à Manger
la Chaumière

DÉJEUNER D'AFFAIRES

Entrée chaude
Potage
Visite au bar-salade
Filet de boeuf grillé
Café

\$6⁹⁵

Plus trois choix de table d'hôte
Servi de 12h. à 15h. du lundi au vendredi

3535, rue King ouest
Sherbrooke
Réservations: 563-2941

COURS DE CONTROLE DE DÉRAPAGE SUR NEIGE

- ⊗ LA CONDUITE SUR NEIGE VOUS FAIT PEUR
- ⊗ LA VOITURE AVEC TRACTION ARRIERE OU AVANT VOUS FAIT PEUR L'HIVER?

L'ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON
est là pour vous rassurer et peut-être vous éviter des accidents fâcheux.

NOS SPÉCIALISTES VOUS APPRENDRONT:

- ⊗ freinage sur neige (incluant freinage d'urgence)
- ⊗ contrôle du véhicule lors de virage
- ⊗ contrôle du véhicule en dérapage

École de conduite LAUZON
n°1 au Québec

111, rue King ouest, Suite 105
SHERBROOKE, QUÉ. J1H 1P5

André Houle, prop. Tél.: (819) 566-8366

LE GEANT DE L'AUTO USAGÉE

VENTE DE 15 JOURS

ECONOMISEZ

\$1500
sur une Escort L 1984, 4 vitesses

\$5995

\$1900
sur une Escort Station 1984 GL, automatique

\$7895

Nombre limité
Vendues avec balance de garantie Ford.
Financement bancaire sur place

75 EN INVENTAIRE
autres modèles usagés, tels que Corvette 1984, Cadillac, Cutlass, Monte Carlo, etc.
OUVERT LE SAMEDI

Quimette AUTOMOBILES

Achat-Vente-Échange

4401, boul. Bourque, Rock Forest, (819) 564-6066

Ascot: 400,000 \$ payés par la partie rurale pour des services dans le secteur urbain?

ASCOT (MM) — Le tenant de la formation d'une nouvelle entité administrative et autonome pour le secteur rural de la municipalité d'Ascot, M. Robert Marcotte, estime qu'au cours de la seule année 1985, les résidents du secteur rural devront déboursier une somme de 400,000 \$ pour des services qui sont plus utiles à la partie urbaine qu'à la partie rurale de la municipalité.

Selon M. Marcotte, les résidents de la partie rurale de la municipalité d'Ascot doivent, compte tenu de leur nombre, assumer une partie importante des dépenses prévues au budget municipal.

"En 1985, je puis dire que nous (résidents ruraux) paierons, au bas mot, une somme de 400,000 \$ pour des services qui ne sont pas absolument nécessaires pour nous. Si nous avions notre propre conseil de ville, en fait si une nouvelle municipalité représentant uniquement le secteur rural était créée, nous n'aurions pas à payer ces montants. La facture serait beaucoup moins élevée pour nous", de dire hier M. Marcotte lors d'un entretien téléphonique.

Commentaires

Représentant une grande partie du secteur ru-

ral de la municipalité d'Ascot, le conseiller Jean-Guy Landry a confirmé hier "qu'un certain malaise existait au sein de la population de ce secteur mais qu'il fallait vérifier bien des éléments avant de se prononcer sur cette éventualité."

Rejoint hier après-midi, le représentant du district 1 a indiqué qu'il fallait d'abord vérifier si cette somme de 400,000 \$ avancée par M. Marcotte était bel et bien justifiée.

"Avant de faire des gestes concrets, je pense que des vérifications s'imposent. Ce chiffre de 400,000 \$ doit être vérifié pour savoir exactement si les gens du secteur rural sont perdants au change. Mais je suis loin de nier que parmi mes électeurs, ce malaise existe réellement", de noter M. Landry.

Et si cette allégation devait s'avérer juste, le conseiller municipal croit que des correctifs pourraient être apportés.

"Mais il y a d'autres avenues à étudier que la simple scission de la municipalité. Il n'est pas question pour moi de partir en guerre contre qui que ce soit sans que nous sachions où l'on s'en va."

M. Landry a toutefois mentionné que cette question sera discutée plus en profondeur lorsque viendra le temps des élections municipales.

Le défi de la Samurais.



Les légendaires samurais japonais étaient des êtres libres, fiers, exceptionnels. Leur force s'exprimait avec agilité, leur puissance avec grâce. Aujourd'hui, voici une nouvelle sorte de samurai: la Samurais de SUZUKI.

La Samurais est une 4x4 conçue pour vous permettre de vous fauiler aussi aisément dans la circulation urbaine que de vous emmener dans les endroits sauvages les plus reculés.

La Samurais sort de l'ordinaire. Par son caractère et par son style, elle se distingue des voitures communes, dénuées de personnalité. Néanmoins, sa consommation est faible, elle est facile d'entretien et son prix reste des plus abordables.

L'intérieur de la Samurais procure un maximum de confort grâce à des sièges baquets enveloppants. Lorsque la route devient accidentée, vous pouvez passer rapidement de deux à quatre roues motrices ce qui vous donne une traction supérieure qui n'est certainement pas à la portée d'une voiture ordinaire. La Samurais se gare facilement dans un espace restreint. En outre, propulsée par son dynamique moteur de 1,3 litre et sa transmission

standard à 5 vitesses elle est, en toute circonstance, un vrai charme à conduire.

Le siège arrière se rabat entièrement, ce qui permet de multiplier l'espace habituel de rangement. De plus, la portière à charnière pivotante facilite le chargement et le déchargement à l'arrière.

La nouvelle Samurais de SUZUKI. À toit rigide. Decapotable. À carrosserie longue avec toit amovible. En version de luxe standard ou "Super" de luxe.

Si l'on songe que, pour aussi peu que 8 297 \$, vous obtenez en plus toutes caractéristiques que souvent vous devriez payer cher sur une voiture ordinaire, vous avez tout avantage à choisir, avec la Samurais, une différence qui a de la classe!

Frais de transport, de préparation et taxes locales en sus.

SAMURAI

Une différence qui a de la classe!

SUZUKI 4X4

GILLES LEMIRE AUTO INC.

1681 ouest King
Sherbrooke
569-7528

Restructuration municipale à Windsor L'ex-maire Noël rompt le silence après 8 mois

par Claude Corriveau

WINDSOR — Si tout semblait rentrer dans l'ordre après la tumultueuse affaire des loisirs à Windsor en juillet dernier, il en était tout autrement pour l'ex-maire de la ville de Windsor, M. Marcel Noël. Celui-ci avait au cours d'un entretien téléphonique, qu'il ne pouvait plus garder le mutisme après "huit longs mois".

"Qu'y a-t-il de nouveau depuis que M. Péloquin a procédé à sa restructuration municipale? Le congédiement de l'ancien directeur des loisirs était ce qu'il y avait de plus urgent et cela a été fait, mais pour le reste..." de dire M. Noël. Ce dernier mentionne entre autres l'abolition du poste de magasinier et la réduction de l'effectif policier de deux hommes.

"J'ai attendu huit mois pour constater que c'était effectivement le congédiement du directeur des loisirs, Pierre Noël, qui était le plus urgent car, poursuit-il, M. Richard Gendreau était tou-

jours, à venir jusqu'à la semaine dernière, à son poste de magasinier". M. Noël affirme savoir de bonne source que cette partie du projet de réorganisation municipale sera toutefois bientôt classée "à cause d'un grief".

"On devait également éliminer le surtemps pour les employés de l'aréna puisque celle-ci n'est plus ouverte le jour. On devait également fermer le bureau du directeur des services récréatifs au Centre communautaire et après huit mois, on entretient encore deux bureaux pour une seule personne", a-t-il ajouté.

L'ancien maire de Windsor dit refléter l'opinion de plusieurs contribuables en contestant l'engagement de la nouvelle directrice des services récréatifs.

"Les autorités municipales ont reçus 14 offres d'emploi lorsqu'ils ont dû remplacer M. Armand Juneau pour un congé sans solde d'un an. De ce nombre 4 étaient des personnes de l'extérieur et il a fallu qu'on choisisse

parmi ces quatre. Pourtant des sportifs qui se dévouent depuis de nombreuses années pour la cause des jeunes ont vu leur candidature rejeté du revers de la main." M. Noël avance les noms de Serge Dubois et Daniel Langlois. Des noms qu'il dit avoir su de source officielle.



Marcel Noël

"Lors de l'engagement de M. Juneau on disait que les diplômés n'étaient pas nécessaires, mais maintenant on préfère la nouvelle directrice parce qu'elle a des papiers."

M. Noël ne prise évidemment pas la déci-

sion du conseil de ville d'entreprendre d'importants travaux de rénovation à l'aréna. Il considère qu'il y avait d'autres choses de plus important.

L'ex-maire n'a pas manqué d'effleurer le sujet de la réduction de l'effectif du corps policier. Pour M. Noël le taux de criminalité sans cesse à la hausse sera l'un des faits qui aura un impact important lorsque le ministère de la Justice rendra "une réponse négative" à la demande des autorités de la ville de Windsor.

Revenant sur le sujet des loisirs, M. Noël, reconnu pour son franc-parler, ne croit absolument pas les raisons invoquées par M. Péloquin pour expliquer son récent remaniement qui faisait passer M. Marcel Lavoie du comité des loisirs au comité de la sécurité publique. "M. Lavoie a été muté parce qu'il a eu le cran et le courage, tout comme MM. Aubert Léveillé et Guy Millette, indique-t-il, de ne pas suivre son "boss".

Malaise dans la construction à Bromptonville

BROMPTONVILLE (LS) — Le maire de Bromptonville M. Clément Nault, a souligné le malaise qui existe au niveau de la construction domiciliaire dans cette ville.

Il y a peu de cons-

truction, surtout en ce qui touche la résidence unifamiliale. On impute cette situation à l'absence d'entrepreneur pour promouvoir le développement résidentiel dans certains secteurs, comme c'est

le cas pour Fleurimont.

Au cours de l'année 1984, on a émis 122 permis de construction dont 9 pour des nouvelles résidences, 2 pour des édifices commerciaux et 1 pour une bâtisse industrielle. Les

autres permis ont été attribués pour des améliorations.

Bien que Bromptonville offre beaucoup d'attraits, dont sa situation géographique privilégiée et la tranquillité d'une petite ville de banlieue, les progrès sont lents dans le domaine de l'habitation.

Le maire et les conseillers souhaitent ardemment que la situation se métamorphose en 1985 et sont prêts à mettre tout en oeuvre pour qu'il y ait des changements.

Chalet détruit par le feu au lac Lovering

MAGOG (GP) — Un petit chalet sommairement meublé a brûlé lundi matin vers 8h30 au lac Lovering. Le locataire était absent au moment de l'incendie qui n'a fait aucun blessé.

A leur arrivée, après un voyage

d'une vingtaine de kilomètres, les pompiers de Magog n'ont pas pu faire mieux que de sauver les quatre murs extérieurs, alors que tout l'intérieur du chalet était détruit. Les dégâts sont évalués à environ 10,000\$.

Arrêté pour le vol d'une collection de monnaie

COATICOOK — Un jeune homme soupçonné d'avoir, avec un comparse, volé une collection de pièces de monnaie d'une assez grande valeur dans une maison où il serait entré par effraction, en l'absence des occupants, devra, dans quelques jours, expliquer à un magistrat pour quelle raison on ne devrait pas lui tenir rigueur de ce geste stupide.

Le suspect et l'adolescent qui aurait trempé dans le coup auraient failli être pris, la main dans le sac,

par les occupants de la maison rentrés un peu plus tôt que ne le prévoyaient les voleurs.

Ce n'était que partie remise: une enquête menée de main de maître par l'agent André Desbiens, un membre du corps policier de Coaticook, a rapidement abouti à l'arrestation des deux suspects.

L'adolescent qui en serait à sa toute première frasque a été confié à un responsable régional de la protection de la jeunesse.

Surveillance policière efficace au Festival de la motoneige de Valcourt

VALCOURT — La surveillance exercée autant par les membres du corps policier de Valcourt et du détachement de Granby de la Sûreté du Québec que par les étudiants en techniques policières du Collège de Sherbrooke et des centaines de bénévoles, au cours du Festival international de la motoneige qui battait son plein, en fin de semaine, à Valcourt, a porté fruit.

Alors que, l'année dernière, six motoneiges dont une n'a jamais été retrouvée avaient été volées, cette année, seulement une motoneige a disparu et encore l'incident est sur-

venu en dehors de Valcourt.

Les seuls autres incidents qui ont été déplorés durant le Festival qui a attiré quelque 20,000 visiteurs dans la capitale mondiale de la motoneige ont été un vol commis dans une automobile, deux délits de fuite et l'arrestation d'un automobiliste qui avait levé le coude un peu trop haut.

Le directeur du corps policier de Valcourt, M. Julien Picard, qui n'est pas peu fier de ce bilan, a tenu à remercier policiers, futurs policiers et bénévoles pour leur excellente collaboration.

Benoit Dion



Garth E. Montgomery
Lennoxville
587-3314



Roland Séguin
Beebe
876-5632



Luc Thivierge

Choix de couleurs et d'équipement

Meilleurs prix!
Voyez-nous avant d'acheter!

INVENTAIRE PLUS EXPÉDITION DANS LES PROCHAINS 30 JOURS

Chevette	10	Cutlass Supreme 8	2
Cavaller	10	Olds Delta 88	2
Citation	2	Olds 98 - 1985	1
Camaro	5	Chevy Van	1
Celibrity	8	Pickup S10	2
Caprice Impala	4	Pickup C10	3
Firenza	10	Blazer S10	1
Galais	2	Astro Van	1
Cierra	10		80

40 unités pouvant être livrées immédiatement

40 unités pouvant être livrées d'ici 30 jours.

Besoin urgent de bonnes voitures usagées

Service
après-vente personnel a toujours été notre force.

L.G. Connor
563-3168



Dion Chevrolet Oldsmobile Inc.
2200, rue Sherbrooke
MAGOG Tél.: 843-8571
LOCATION D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS



Neil McTavish
843-4197

Entente surprise chez Bicyclette Universelle

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - A la surprise générale de tous les observateurs, une entente de principe est intervenue hier entre la compagnie Bicyclette Universelle et les représentants de ses 475 employés.

Cette entente de principe, survenue entre les comités de négociations, sera vraisemblablement entérinée par les employés lors d'une assemblée générale annoncée pour ce matin à 9 heures 30, dans les locaux de la Centrale des Syndicats démocratiques, dans l'édifice Domrémy de la rue Melançon.

Surprise générale

Surprise générale en effet, car rien ne laissait présager une conclusion aussi rapide du conflit qui avait débuté le 14 janvier dernier.

Même encore mercredi dernier, les employés rejetaient à l'unanimité des 400 employés présents à une assemblée spéciale, les dernières offres patronales, qualifiées de globales et de finales.

Plus encore, vendredi soir der-

nier, un porte-parole syndical confiait à La Tribune que 56 clauses importantes du contrat de travail restaient à négocier et que rien ne semblait avancer.

Hier matin, la nouvelle s'est répandue en vitesse parmi les syndiqués qu'ils allaient à nouveau voter ce matin (mardi) pour cette fois accepter probablement une entente.

Un porte-parole syndical, interrogé par la Tribune hier, s'est bien gardé de dévoiler les termes de l'entente avant d'en avoir fait part aux syndiqués eux-mêmes. Si, comme prévu, les syndiqués entérinent l'entente, il ne restera plus qu'à s'entendre entre les parties pour un protocole de retour au travail pour la fin de la grève.

Interrogés hier, plusieurs employés ont manifesté ouvertement leur enthousiasme en faveur de cet-

te entente: à leur avis, le retour au travail pourrait fort bien se faire très bientôt, même dans les prochaines heures.

Les syndiqués de Bicyclettes Universelles réclamaient une parité de salaires et de conditions de travail avec les employés de Pro-Cycle, le principal fabricant de bicyclettes au Canada.

Si cette grève légale devait se terminer bientôt, elle aurait duré environ un mois. Les employés de cette compagnie sont membres du Syndicat démocratique des salariés de la métallurgie de Drummondville, affilié à la CSD.

Mercredi dernier, le juge André Biron de la Cour Supérieure avait accordé aux autorités de la compagnie un injonction interlocutoire, valable jusqu'à la fin de conflit, limitant le droit de piquetage et interdisant toute manifestation aux entrées de la compagnie, dont l'usine s'élève à l'intersection Haggertry et Cormier, dans le parc industriel.



Les 475 grévistes de Bicyclette Universelle ont construit un iglou sur leur ligne de piquetage, pour passer le temps et informer le public de leur conflit.

Baisse constante des effectifs à la SAL

Bélangier dénonce la passivité des intervenants économiques

par Pierre Sévigny

THETFORD-MINES - Visiblement agacé par la baisse constante des effectifs à la Société Asbestos Ltée (SAL), le président du syndicat CSN des employés à l'heure de cette compagnie minière d'amiante, Clément Bélangier, a fait une violente sortie pour dénoncer la passivité des intervenants écono-

miques de la région de Thetford-Mines.

Quelque 435 employés sont retournés au travail hier à la SAL, rejoignant les 227 qui en avaient fait autant le 21 janvier dernier. Or, malgré ce dernier rappel, l'embauche à la SAL est inférieure à 150 à ce qu'elle était en novembre dernier. C'est encore le faible niveau des ventes de la fibre qui est à l'origine de cette décision alors que les usines de défilage des divisions Normandie et British Canadian n'opèrent que sur deux quarts de travail, ce qui a pour conséquence de diminuer la production à la division King-Beaver.

M. Bélangier dénonce le silence des dirigeants municipaux et des dirigeants d'organismes comme la SERA face à la situation de l'emploi qui se détériore de plus en plus dans l'industrie minière d'amiante. "Nous sommes seuls pour revendiquer la sauvegarde de nos emplois. C'est dégueulasse." Selon lui,

il faudrait que le maire Marc Bergeron de Thetford-Mines et les représentants de la SERA cessent de dire que "tout va bien dans la région et que nous ne sommes pas pire qu'ailleurs".

Il souhaiterait que tous les intervenants régionaux réagissent de la même façon qu'à Berthierville. "Nous on perd encore 150 emplois mais tout va bien..." de lancer ironiquement M. Bélangier. Ce dernier soutient que le gouvernement du Québec est le seul qui puisse sortir la SAL de son impasse. "Ce n'est certainement pas en disant que tout va très bien qu'on va réussir à conscientiser ce gouvernement et à le faire bouger."

D'autant plus, aux dires de M. Bélangier, que les dirigeants gouvernementaux tardent à rendre une décision quant au projet de regroupement des compagnies minières d'amiante Bell et SAL. A cet effet, il doit rencontrer le nouveau titulai-

re du ministère de l'Énergie et des Ressources, Jean-Guy Rodrigue, le 22 février prochain.

Pour M. Bélangier, l'avenir dans l'industrie de l'amiante est d'autant plus inquiétant que le Parti Libéral du Québec encourage le retour au secteur privé. "Il faudra alors faire d'autres croix sur des emplois surtout que le président de la compagnie Lac d'Amiante du Québec, Jean Dupéré, propose la restructuration de l'industrie pour conserver uniquement les deux plus rentables." Or, selon M. Bélangier, c'est la LAQ qui est responsable de la situation actuelle quant à la non-rentabilité des opérations de toutes les compagnies. "Elle a brisé le marché de l'amiante en coupant les prix afin d'arracher des clients aux autres. Elle a réussi."

Le président du syndicat minier ne cache donc pas son amertume face à la situation alarmante qui prévaut dans le secteur de l'amiante.

Séquelle du conflit à l'hôpital St-Julien: 7 individus accusés d'intimidation

ST-FERDINAND (PS) - Le long conflit de l'hôpital St-Julien de St-Ferdinand, qui a perturbé les opérations régulières de cette institution psychiatrique durant plus de 30 jours en octobre et novembre dernier, n'a pas encore fini de susciter des répercussions.

En effet, sept individus devront comparaître aujourd'hui devant le juge Marc Choquette de la cour des sessions de la paix du district judiciaire de Frontenac pour répondre à des accusations d'intimidation. La présidente du syndicat CSN de l'hôpital, Lucille Poirier, de même que MM. Yvon Breton, Jean-Yves Allaire, Jean-Guy Breton, Claude Breton, Raymond Breton et Yvon Carrier se présenteront au Palais de justice de Thetford-Mines en rapport avec le blocus survenu le 13 novembre dernier. La localité avait complètement été isolée durant près de dix heures alors que de lourds véhicules de l'entreprise Raymond Breton avaient été stationnés en travers de la route 265, aux deux extrémités de la rue Principale.

Négociations en cours

D'autre part, les négociations se poursuivent toujours sur le fonds de litige. Les syndiqués avaient dé-

bravé pour tenter de mettre fin aux coupures de postes, notamment au niveau des préposés aux bénéficiaires, pour obtenir le recyclage du personnel ainsi qu'un règlement satisfaisant du grief relatif aux primes dues aux infirmières auxiliaires.

Mme Poirier a précisé à La Tribune que des développements sont à prévoir prochainement. "Nous frappons à d'autres portes en même temps," de préciser la présidente du syndicat. Elle prétend que les discussions en cours pourraient permettre la conclusion d'une entente satisfaisante. Elle refuse d'en dévoiler davantage.

Quant à la procédure d'arbitrage accélérée visant à régler le cas des 25 employés, congédiés lors du conflit, Mme Poirier attend toujours la décision du juge en chef du Tribunal du travail, Jean-Paul Geoffroy. L'audition de la cause est terminée depuis le 14 décembre et, en principe, le président du tribunal devait remettre son rapport dans les 30 jours suivants. Entre temps, les 25 employés concernés continuent de travailler et ce, depuis le retour au travail du 15 novembre dernier.

Mme Poirier s'est dit confiante d'obtenir satisfaction dans ce dossier.

La grève persiste chez Gougeon et Frères

DRUMMONDVILLE (RJ) - Depuis le 20 décembre dernier, les neuf employés du garage Gougeon et Frères sont en grève, mais ils demeurent toutefois les seuls du groupe de 35 travailleurs, de cinq garages drummondvillois, qui avaient choisi ce moyen de pression devant l'impossibilité d'en venir à une entente avec leurs employeurs.

Successivement, les employés des garages Parent, Drummond Auto, Luneau Automobiles et G.T. Automobiles ont tour à tour signé une nouvelle convention collective

de travail et ceux de Gougeon et Frères sont décidés plus que jamais à en arriver à un même règlement.

Selon les informations transmises hier en conférence de presse au local de la CSN, quatre points demeurent toujours en litige, soit l'ancienneté, l'horaire de travail, l'aspect monétaire et la clause d'indexation. On reproche également à l'employeur de refuser d'améliorer les chapitres des vacances, des congés sociaux et de proposer le gel des salaires. "Dans les quatre au-

tres garages, le salaire horaire a été augmenté en moyenne de 35 cents," a-t-on fait remarquer.

Refus à 100 pour 100

Malgré deux tentatives de l'employeur de négocier à gré à gré avec ses employés, ces derniers ont tenu la semaine dernière un vote secret sur les dernières propositions et c'est à 100 pour 100 qu'ils les ont rejetées.

"C'est donc assez clair qu'il faudra que l'employeur démontre sa bonne foi et qu'il lui faudra emboi-

ter le pas des autres propriétaires de garages," de dire Michel Désilets, président de l'Association des employés de garages de Drummondville.

A cet effet, le président du conseil central CSN, M. Jacques Fleurent a fait appel à tous les syndiqués de la CSN de faire front commun et de boycotter le garage Gougeon et Frères afin qu'il accorde la parité à ses travailleurs dans le même sens du règlement intervenu dans les autres garages de la région.

La station CKLD a 35 ans

THETFORD-MINES (PS) - "J'y suis arrivé tout bonnement et j'y suis encore tout simplement parce que j'ai toujours éprouvé beaucoup de plaisir à travailler dans la région."

C'est en ces termes que M. Bertrand Potvin explique sa fidélité à la station radiophonique CKLD de Thetford-Mines qui a émis sa toute première émission le 12 février 1950 à 14h00. M. Potvin fête donc, lui aussi, son 35e anniversaire, ayant été de la toute première équipe du poste de radio local.



Bertrand Potvin

Originaire de la Saskatchewan, ce jeune homme, maintenant âgé de 62 ans, a fait ses premières armes dans le domaine radiophonique à CKSB, Saint-Boniface, avant de tenter sa chance au Québec. Il travaille à Rivière-du-Loup et fait la connaissance de M. Henri Lagueux qui agissait comme vendeur de la station, tout en projetant d'ouvrir son propre

poste dans sa région d'origine, Thetford-Mines. Ce dernier concrétise son projet et invite Bertrand Potvin à le suivre.

Appelé à expliquer sa fidélité, M. Potvin soutient que c'est le hasard qui en est à la cause. Il s'empresse d'ajouter qu'il est et à toujours été heureux au poste de radio. "J'ai refusé plusieurs offres intéressantes mais je ne regrette rien. Je suis encore heureux."

Au début des années 1960, M. Potvin commence à délaisser l'animation pour consacrer son temps à la vente. Cependant, sa présence sur les ondes n'a jamais cessé puisqu'il a toujours continué à faire de l'enregistrement commercial.

M. Potvin aime l'entreprise qui l'embauche depuis 35 ans. Il soutient que les grands responsables du succès de la station sont, en plus des patrons et des autres employés, les gens de la région qui n'ont jamais cessé de collaborer. "Ca fait 35 ans que les gens et les marchands démontrent un attachement à CKLD."

Ce dernier a vécu tous les grands moments de cette station radiophonique, particulièrement en 1972 avec la formation du réseau des Appalaches. Selon lui, c'est grâce à la perspicacité de M. François Labbé, propriétaire de la station depuis décembre 1959, si le poste local est devenu la maison-mère d'un réseau radiophonique régional qui couvre plusieurs sous-régions des Cantons de l'Est. Mais, malgré tout, M. Potvin déclare que son plus beau moment consiste à être encore à l'emploi de CKLD.

De 250 watts au début, la station a successivement augmenté sa puissance à 1,000 avant d'atteindre les 10,000 watts en 1977. Or, pour son 35e anniversaire, CKLD a demandé l'ajout d'une antenne émettrice de 50 watts sur bande MF à 94.5 mHz à East-Broughton afin d'améliorer la qualité de réception de sa programmation, aux confins de la Beauce.

Retour au travail chez Continental

VICTORIAVILLE (MC) - Hier, près de la moitié des employées du magasin Continental, à Victoriaville, ont repris le travail, mais la date de réouverture n'est toujours pas connue.

En effet, les 30 employées du magasin, comme tel, sont retournées aux occupations qu'elles avaient avant le 23 août dernier, date du début de la grève, qui a finalement duré pendant cinq mois et demi.

Quant aux employées du restaurant, elles reprendront progressivement le travail jeudi, ce qui peut laisser prévoir la réouverture du magasin pour la St-Valentin, le 14 février, ou, au plus tard, lundi prochain.

De son côté, le directeur général adjoint des magasins Continental, M. Jean-Yves Fillion, a simplement indiqué à La Tribune que la date de la réouverture sera déterminée dans les prochains jours.

Enseignants des Bois-Francs opposés à la réforme du régime de négociation

VICTORIAVILLE (MC) - Le Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs embarque de plein pied dans la guerre déclenchée contre l'avant-projet-projet de loi visant à modifier le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic.

Réunis en assemblée générale la semaine dernière, les enseignants ont voté en faveur du retrait immédiat du projet de réforme du président du Conseil du Trésor Michel Clair et accepté l'invitation à participer à un rassemblement régional contre la réforme, qui aura lieu à Trois-Rivières, le 20 février prochain.

Présentement, les travailleuses s'affairent à modifier les étalages, de façon à tenir compte de la période de l'année.

Le protocole de retour au travail a été négocié et signé jeudi dernier lors d'une rencontre entre les représentants des deux parties, qui avait lieu à Québec.

C'est dans une proportion de 86% que les employées de Continental ont accepté, le 4 février dernier, les termes de leur première convention collective.

Ce premier contrat de travail de 27 mois, du 1er février 1985 au 30 avril 1987, procurera une augmentation de salaire de 50% pour l'employée de la section du magasin, qui est dans la moyenne des salaires versées par l'employeur.

En outre, la partie patronale a finalement accordé une amélioration sensible des congés le samedi.

"Dans la foulée des lois spéciales que nous avons connues, cet avant-projet de loi instaure un régime permanent d'exception pour les salariés du secteur public", a indiqué Mme Chritiane Trotter, présidente du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs.

En vertu de quel principe, un travailleur des domaines de l'éducation, des soins hospitaliers ou de la fonction publique ne pourrait plus négocier son salaire, demande-t-elle.

Par cette réforme, le gouvernement désire poursuivre l'affaiblissement des organisations syndicales du secteur public, de conclure Mme Trotter.

Jacques Baril de retour du Maroc

VICTORIAVILLE (PC) - Le député péquiste d'Arthabaska, M. Jacques Baril, de retour du Maroc, a repoussé à jeudi, alors qu'il donnera à son bureau de comté une

conférence de presse, ses commentaires à propos du congrès exceptionnel du Parti québécois du 19 janvier ainsi que sur son avenir politique au sein de cette formation.

Le silo incendié à la Celanese toujours fermé

DRUMMONDVILLE (GP) - Même si le feu semble complètement éteint depuis vendredi dernier, la direction de la Celanese n'a pas encore permis par mesure de sécurité aux employés d'entrer dans le silo incendié le 29 janvier.

Hier, le personnel sur place s'occupait au nettoyage des édifices avoisinants. Pendant ce temps, la direction de l'entreprise envisage de transformer des flocons d'acétate directement à partir des wa-

gons des trains, sans passer par les silos d'entreposage.

Entretemps, aucun des 200 employés mis à pied à la suite de l'incendie n'a été rappelé, sauf ceux qui sont chargés du ménage. Une entente entre Celanese et ses employés est intervenue au début de février selon quoi les employés recevraient leur plein salaire jusqu'au 26 février en autant qu'ils restent disponibles pour retourner au travail sur demande.

G.L. 97, rue Queen
BEAULIEU INC. Lennoxville

SERVICE COMPLET D'ÉPICERIE

SPECIAUX POUR LA SEMAINE DU 11 AU 16 FEVRIER

Ouvert de 7h a.m. à 11h p.m. 7 JOURS PAR SEMAINE

THON ÉMIETTÉ Bye the sea 184 g 89¢	TABLETTES TENDRES Quaker assorties, 225 g 1 59
PATÉ AU BOEUF dinde ou poulet Swanson, 227 g 79¢	POISSON ET FRITES Blue Water 750 g 2 19
LONGE DE PORC bout de filet, environ 1.5 kg 1 29 lb 2 84 kg	LONGE DE PORC Bout des côtes environ 1.5 kg 1 19 lb 2 62 kg
ORANGES DU MAROC Navel, grosseur 75 2 39 douz.	CHOU VERT du Québec .35 lb .77 kg

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DE NOTRE SERVICE DE LIVRAISON.

Procès du caporal Lortie

Verdict toujours attendu après plus de 13 heures de délibérations

par Lia Lévesque
QUEBEC (PC) — Après plus de 13 heures de délibérations en trois jours, le jury au procès du caporal Denis Lortie n'a toujours pas arrêté de verdict.

Le caporal Lortie fait face à trois accusations de meurtre en rapport avec la fusillade du 8 mai 1984 à l'Assemblée nationale. L'attentat avait fait trois morts et 13 blessés.

Lundi, le juge a convoqué les douze jurés pour leur remettre une copie des directives en droit qu'il leur avait adressées durant deux jours et demi.

Il a cependant épuré ses directives de toute référence aux faits

préparés par le procureur général. "J'ai pris soin d'expurger les parties de l'adresse qui comprenaient des références aux faits, parce que vous seuls êtes maîtres des faits", a expliqué le juge Ivan Mignault.

En lisant ses directives, de jeudi à samedi dernier, le juge avait à maintes reprises fait référence aux événements du 8 mai. Il avait par exemple énuméré certaines données qui pouvaient être considérées comme éléments de préméditation et avait relu un à un les six témoignages de psychiatres (trois pour la Couronne et autant pour la défense).

Hier, le juge Mignault a précisé que la nouvelle version de 40 pages remise aux jurés ne comprenait que les directives en droit, c'est-à-dire la définition juridique de l'aliénation mentale, du doute raisonnable, de la prépondérance de probabilités, de l'intention coupable, de même que les quatre verdicts possibles.

Après cette brève interruption, à l'heure du midi, les délibérations se sont poursuivies durant toute la journée.

Le jury a déjà délibéré samedi de 15h15 à 17h30, dimanche de 11h à 16h et lundi de 9h30 à 17h.

en cour non pas pour le verdict mais pour une remise de document.



Denis Lortie

Les pays du sud sentent que le Québec les comprend

— le ministre Bertrand

PARIS (PC) — Les pays du sud sentent que le Québec les comprend très bien, a dit lundi à Paris le ministre québécois des Communications, Jean-François Bertrand, de retour du Caire où il a participé à une conférence internationale francophone sur la communication.

Le point de vue du Québec sur ces questions a été le plus et probablement le mieux entendu - parmi les 40 pays participants à cette conférence, a dit le ministre. Les pays du sud sont particulièrement intéressés aux efforts québécois en matière de formation, de banques de données et de vulgarisation de

l'information scientifique, a-t-il dit. Cette conférence ministérielle, organisée par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), qui regroupe l'essentiel des gouvernements francophones du monde, était destinée à tracer les orientations de travail de l'agence dans le domaine des communications.

M. Bertrand y a insisté sur la création d'un espace auto-visuel francophone à l'échelle planétaire à l'aide de satellites existants ou à venir. Il croit également à l'importance de plus nombreuses coopérations entre pays du nord et du sud.

Demande du jury

C'est le jury lui-même, avant ses délibérations, qui avait demandé par écrit au juge de recevoir une copie de ses directives.

Le juge a recommandé que le personnel de la cour est revenu dans la salle d'audience pour que le juge remette aux jurés ses directives écrites, le caporal Lortie est apparu fort nerveux, mâchant de la gomme et se nouant les mains derrière le dos. Il a paru se calmer quand il a compris qu'il revenait

Un acheteur pour les carcasses des caribous?

MONTREAL (PC) — Les dirigeants de la communauté inuit affirment avoir trouvé un acheteur pour les carcasses des milliers de caribous qui se sont noyés dans le nord du Québec l'automne dernier, mais l'affaire ne peut être conclue faute d'un permis qui doit être émis par les autorités gouvernementales.

Le sénateur inuit Charlie Watt a fait savoir lundi que la compagnie Laurence-Rothsay, une filiale montréalaise de la Maple Leaf Mills, a

accepté de payer deux cents la livre pour les carcasses, ensevelies sous la neige depuis la mois d'octobre.

"A ma connaissance ils vont en faire de la nourriture pour animaux domestiques et des engrais", a déclaré M. Watt.

"Nous attendons encore l'autorisation d'Environnement Québec", a-t-il précisé. Il a ajouté ne pas savoir ce qui retardait l'émission du permis autorisant l'enlèvement et le transport des bêtes mortes.

ST-VALENTIN

ST-VALENTIN

Il y a mille façons de dire je t'aime. Rendez votre message d'amour inoubliable en offrant un bouquet de ballons multicolores, livré par une personne en habit de gala.

LES BALLONS EN BOUQUET
564-3166



REER
+ 35%
(crédit d'impôt)

DES EMPLOIS POUR NOS GENS, PAR NOS GENS

Chacun à sa manière, on peut tous prendre une part active à la création et au maintien d'emplois au Québec.

Les exemples ne manquent pas. Qu'on pense à Tembec à Témiscaming, à Papiers Cascades à Cabano, aux centaines d'entreprises et d'institutions coopératives créées au Québec et, plus récemment, à Corvée-Habitation. On a là une idée de ce que peut produire la solidarité économique.

Plus nos initiatives individuelles se feront nombreuses, plus fort en sera l'impact sur l'amélioration de la situation des entreprises, des travailleurs et des travailleuses.

C'est la raison d'être du **FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)**:

- ◆ Un Fonds d'investissement unique en son genre qui fait appel à la solidarité de tous pour créer et maintenir des emplois.
- ◆ Un placement qui réduit vos impôts et qui vise à faire fructifier vos épargnes.
- ◆ Les avantages combinés d'une épargne-actions (crédit d'impôt de 35%) et d'une épargne-retraite (REER).
- ◆ Des actions (à 10\$ l'unité) qui peuvent s'acheter comptant, par versements périodiques ou par déduction sur le salaire.

J'embarque!

Vous pouvez vous procurer le formulaire de souscription:

- Au Fonds de solidarité: - Montréal: 285-1674 - De l'extérieur sans frais 1-800-361-5017
- Dans les caisses populaires et les caisses d'économie Desjardins participantes.

DATE LIMITE POUR VOTRE IMPÔT 84: LE 1er MARS

Québec

Fuite de gaz: trois immeubles évacués

MONTREAL (PC) — Trois immeubles du centre-ville de Montréal ont été évacués hier après-midi et un quadrilatère complet a été fermé pendant deux heures à la suite d'une importante fuite de gaz naturel.

L'incident est survenu vers 13 heures sur la rue Saint-Antoine, à l'intersection de la rue Saint-François-Xavier.

La fuite s'est produite lorsque des ouvriers qui effectuaient des travaux d'excavation ont brisé une conduite de gaz de deux pouces alimentant le Palais des congrès à une pression de 60 livres par pouce carré.

Selon un porte-parole de Gaz Métropolitain, M. Ahmed Gali-peau, des équipes ont immédiatement été dépêchées sur les lieux et ont visité tous les édi-

ces voisins pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'infiltration de gaz.

Un des édifices a été évacué sur la recommandation de la compagnie parce qu'il y régnait une très forte odeur de Mercaptan, ce produit que l'on ajoute au gaz pour le rendre plus facilement détectable.

Dans les deux autres cas, ce sont les occupants qui ont décidé eux-mêmes d'évacuer en se plaignant de la mauvaise odeur.

Les pompiers ont également été dépêchés sur les lieux pour faire face à toute éventualité tandis que les policiers détournèrent la circulation dans le secteur.

La compagnie Gaz Métropolitain a été informée de l'accident à 12h55 et les réparations ont été complétées à 14h50.

Super-Vente

DE PEINTURE

En vigueur du 4 au 16 février 85 inclus.

25% DE RABAIS

1ère QUALITÉ
(sur tous les produits annoncés)

PEINTURES Benjamin Moore

VERSATILE REGAL AQUAVELVET
Email latex mat coquille d'oeuf

- Finition luxueuse
- Durabilité de l'email
- Application facile
- Nettoyage à l'eau savonneuse

Rég. \$31.95 **SPECIAL 23⁹⁵** 4 litres
Blanc et couleurs pastel

FINI SATIN LAVABLE
REGAL AQUAGLO

- Email latex fini satiné
- Durable et lavable
- Parfait pour cuisines et salles de bains
- Application facile au pinceau ou rouleau
- Nettoyage à l'eau savonneuse

Rég. \$33.95 **SPECIAL 24⁹⁵** 4 litres
Blanc et couleurs pastel

CHOIX DU DÉCORATEUR

Rég. \$25.95

LUXUEUX
EMAIL SATIN IMPERVO

- Finition élégante
- Apparence poli main
- Application sans effort
- Couleurs décoratives

Rég. \$33.95 **SPECIAL 24⁹⁵** 4 litres
Blanc et couleurs pastel

pour murs et plafonds
REGAL WALL SATIN

- Latex mat d'intérieur
- Finition veloutée lavable
- Application facile, séchage rapide
- Nettoyage à l'eau savonneuse

Rég. \$25.95 **SPECIAL 18⁹⁵** 4 litres
Blanc et couleurs pastel

Peintures et Spécialités
UNIVERSELLES
Cie Ltée

2265, rue King ouest, Centre commercial King, Sherbrooke, 569-7432
Service de décoration: Peinture à l'huile - Tapissier - Tapis - Peinture
Gaelien Mercier, prop.

Draperies Magog

436, ouest, Principale, MAGOG, 843-1119

Draperies - Couvre-lits - Toiles - Tapisseries, etc.

113842x

SPÉCIAUX Saint-Valentin

BAGUE COEUR
10K
Rég. \$32 \$22

BAGUE AVEC 2 COEURS
Rég. \$50. \$35

BAGUE AVEC DIAMANT
1.5 pqt
Rég. \$62 \$43

CHAINE GOURMETTE
avec petite fleur
Rég. \$35 \$25

CHAINE GOURMETTE
avec oiseau et diamant 1 pt
Rég. \$59 \$42

CHAINE GOURMETTE
avec coeur
Rég. \$31 \$22

BOUCLES D'OREILLES
avec cubic 4 mm
Rég. \$50 \$35

les bijoutiers

E.G.G.

toujours un cadeau

4645, boul. Bourque
Rock Forest
(819) 564-4626

Galeries 4-Saisons,
Sherbrooke
(819) 567-2207

200 Hériot,
Drummondville
(819) 478-1511

Galeries Drummond
355, boul. St-Joseph,
Drummondville
(819) 477-3220

113871x

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le document d'information du Fonds.

**Coup d'oeil...
... sur le Québec**

• Spectacles avec Guilda annulés

MONTREAL (PC) — A cause du litige opposant à l'Union des artistes, le Théâtre des Variétés a annoncé, lundi, l'annulation de dix semaines de spectacles avec Guilda, prévues en mars, avril et mai.

L'UDA a en effet déclaré M. Gilles Latulippe "producteur irrégulier", interdisant ainsi aux comédiens membres de jouer pour la compagnie de M. Gilles

Latulippe. Cette déclaration d'irrégularité ne touche pas d'autres producteurs agissant comme locataires au Théâtre des Variétés.

Par ailleurs, cela laisse ouverte la possibilité que le comédien Jean Guilda s'entende avec un autre producteur, en règle avec l'UDA celui-là, et puisse donner éventuellement son spectacle aux Variétés.

• Salons de jeu: la CUM refuse

MONTREAL (PC) — Le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal a rejeté un projet de Loto-Québec qui préconisait, à titre expérimental, l'exploitation de salons de jeu sur le territoire métropolitain.

Dans sa résolution le comité exécutif souligne son opposition ferme à tout projet de cette nature, quels qu'en soient les promoteurs, gouvernementaux ou privés.

Le président de la CUM, M. Pierre DesMarais a ajouté que cette attitude du comité exécutif appuie celle exprimée par la direction du service de police.

Dans son rapport aux élus la police avait fait valoir que l'implantation de salons de jeu favoriserait une hausse de la criminalité sous plusieurs aspects, notamment les tentatives de corruption.

• Détenu d'Archambault poignardé

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES (PC) — Un détenu du centre de détention Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, au nord

de Montréal, a été poignardé hier soir vers les 19h30.

L'homme, dont on ignore l'identité, a été conduit dans un centre hospitalier de la région.

• A la Tribune de la presse

QUEBEC (PC) — Le journaliste Jacques Millette de Télé-Média a été élu lundi président de la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale à Québec.

La Tribune regroupe les quelque 80 journalistes affectés à la couverture parlementaire dans la capitale provinciale.

Les autres membres du conseil d'administration, élus lors de l'assemblée générale annuelle

de l'organisme, sont Bernard Saint-Laurent (CBC) et Ghislaine Rheault (Le Soleil) comme vice-présidents, le trésorier Rudy Le Cours (Presse canadienne), le secrétaire Daniel Drolet (The Gazette), et les directeurs Michel Van de Walle (Nouvelles Télé-Radio), Marie-Thompson (CBC) et Louise Gagnon (Globe and Mail).

• Salles d'urgence engorgées

MONTREAL (PC) — L'Alliance des infirmières de Montréal, dont les 7.000 membres font face depuis longtemps à la situation dramatique qui sévit dans les salles d'urgence des hôpitaux de la région métropolitaine, vient de rendre publiques, au cours d'une conférence de presse, les conclusions d'une enquête exhaustive menée auprès de 16 centres hospitaliers couverts par son accréditation.

Montréal l'Alliance démontre, chiffre à l'appui, l'engorgement chronique des salles d'urgence provoquées 1) par la mauvaise utilisation qu'en fait la population, 2) la sur-utilisation des salles d'observation, 3) la pénurie de personnel de base, 4) l'ambiguïté des responsabilités assumées par les médecins et 5) l'utilisation abusive de ces salles par les spécialistes.

Dans un rapport détaillé transmis au ministre des Affaires sociales, au CRSSS et aux responsables des urgences de

Parmi les nombreux correctifs qui s'imposent, précise le rapport, les plus urgents sont la réorganisation des lieux physiques et l'obtention d'un nombre plus élevé de lits actifs.

Advenant un retour au pouvoir

L'UN supprimerait le droit de grève dans tout le secteur public

par Maurice Girard
MONTREAL (PC) — S'il accédait au pouvoir, un gouvernement de l'Union nationale (UN) ne se contenterait pas d'interdire les grèves dans le domaine de la santé, comme le propose le Parti libéral du Québec.

Ce sont tous les employés du secteur public qui perdraient leur droit de grève, a déclaré hier le chef Jean-Marc Béliveau, qui rendait publique en conférence de presse une partie du programme politique unionniste en vue des prochaines élections générales. "Dans le domaine de la santé, de l'éducation, des transports, de l'énergie, etc., le droit de grève sera aboli. C'est clair et net. En cas de grève sauvage, l'employé s'exposera à subir les rigueurs de la loi: il pourra encourir un congédiement définitif. Quant au syndicat responsable de tels gestes, son accréditation lui sera supprimée", a affirmé M. Béliveau.

Ce n'est pas le seul reculé que devrait encaisser le milieu syndical, advenant un re-

Le document "Québec au travail" de l'UN souligne qu'après avoir décrété un "gel" dans l'embauche, l'UN se chargerait, "dès les premiers jours" de son administration, de dénoncer les "tablettes" de la fonction publique, qui devrait fonctionner désormais selon les principes du secteur privé.

Une négociation permanente serait établie dans le secteur public et, à l'exemple des émissions comme la semaine parlementaire, les négociations se-

raient diffusées pour que les citoyens constatent "qui est déraisonnable, qui demande la lune et qui bloque une solution équitable au conflit".

Le reste du programme unionniste puise abondamment dans les grandes tendances d'inspiration de droite qui sont nées après la crise économique. Les entreprises seraient moins frustrées par une réglementation tatillonne puisque "le secteur privé sera le pivot de notre renaissance et de notre relèvement".

Et l'UN, désireuse de faire toute la place possible à la libre entreprise, se départira de toutes les sociétés d'Etat "qui font concurrence à l'entreprise privée". Aucune ne sera épargnée, pas même la Société des alcools du Québec (SAQ).

Par contre les subventions directes aux entreprises seront éliminées tandis que l'ancienne "Loi sur la ristöurne provinciale" sera rééditée pour permettre aux propriétaires de ne pas être égo-gés par de hauts taux d'intérêt, le gouvernement en assumant une partie lorsqu'ils seront trop élevés.

CORRECTIONS

Cahier Achat-confiance encarté dans La Tribune, le samedi 9 février 1985.

- Page 14 14B — Robe en georgette offerte en tailles 8 à 16.
- 16 16B — Mouchoir non compris.
- 16 B-C — Devraient être: polyester et rayonne.
- 17 17A-C: Devraient être: doublure d'acétate.
- 17B — Devrait être: laine et nylon.
- 25 Offre spéciale: vous pouvez vous procurer la mantille en dentelle pour 5.00 avec tout achat de 10.00 aux rayons des produits de beauté chez Eaton.
- 38 38A — Le couvre-lit "Twilight" est de viscose et polyester.
- 42 42G — Grand bol, non offert.
- 42K — Vase sur pied, non offert.
- 45 45A — Tarta Impériales: en raison de difficultés d'approvisionnement, cet article n'est pas offert.
- 50 50 C-D — La description devrait être: aide à nettoyer l'air ambiant de la poussière, du pollen et des particules de fumée.
- 57 57C — L'offre spéciale s'applique à l'achat de 3 videocassettes Sony.
- 59 59A — Le modèle offert est 91C616.

Délai de 4 semaines pour cet article:

Page 49 49G — "Word of Wheels" avec mallette.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient causé par ces erreurs qui, par inadvertance, se sont glissées dans notre publicité.

EATON

114486

**mangez
a nos
frais!**

Un concours organisé par
la tribune
à l'intention de ses lecteurs

75\$ répartis entre 2 gagnants différents (un repas d'une valeur totale de 37,50\$)

A TOUS LES SAMEDIS

Ce concours a été rendu possible grâce à la participation des restaurants suivants:

- Restaurant AU P Tit Sabot
- Le Bavarois
- Au Coin du Vietnam
- Auberge Royale
- Hôtel Le Baron
- Choux de Bruxelles
- Auberge Ripple Cove
- Nanking Cafe
- Restaurant Kinh Do
- Brasserie La Seigneurie
- Restaurant Yildiz
- Manoir Hovey
- Restaurant Chez Mario
- Les Delices d'Orford
- Restaurant L'Oncle Ho

Le centre d'achats de l'auto en Estrie!

BROUILLARD AUTO ACCUEILLE LE PRINTEMPS!

VENTE GIGANTESQUE

DE MODELES 1985 A L'INTERIEUR

JEUDI ET VENDREDI LES 14 ET 15 FÉVRIER DE 17H A 21H. SAMEDI ET DIMANCHE LES 16 ET 17 FÉVRIER TOUTE LA JOURNÉE. (Exceptionnellement ouvert le samedi et dimanche)

ENCORE 50 VOITURES NEUVES

N'AYANT PAS SUBI L'AUGMENTATION DE PRIX DE JANVIER '85

75\$ VOITURES POUR VOUS A L'INTERIEUR!

Un pas en avant sur le printemps!

Brouillard AUTOMOBILE (1982) LTÉE

2700 OUEST, RUE KING - SHERBROOKE - 569-9941

Plan de protection continue

CAFFÉ, BEIGNES ET BALLONS POUR LES ENFANTS.

CKSH-TV EN DIRECT SUR LES LIEUX

GM

CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES DU QUÉBEC

Cadillac